

ATTESTATION À REMETTRE EN CAS D'ERREUR OPÉRATIONNELLE

À remettre au requérant par les forces de l'ordre

Conditions cumulatives d'indemnisation :

- 1. Vous ne devez pas être concerné(e) par l'enquête
- 2. Votre logement doit avoir été endommagé par erreur par les forces de l'ordre

⚠ Seuls les frais de remise en état à l'identique de la porte seront remboursés.

À remplir par les forces de l'ordre

 Date de l'opération : / / Adresse du logement perquisitionné par erreur : N° Rue 	
 Code postal Ville	
 Numéro de procès- verbal :	
• Fait à :, le/	
Requérant concerné (à qui l'attestation est remise)	
• Nom / Prénom :	
• Qualité : O Propriétaire occupant O Propriétaire bailleur O Locataire	OAutre

Pièces à joindre à votre demande :

- 1. Cette attestation complétée
- 2. Photo de la porte endommagée
- 3. Carte d'identité ou extrait Kbis
- 4. Facture acquittée des réparations
- 5. Titre de propriété et/ou contrat de bail
- 6. Attestation de non-prise en charge par l'assureur et / ou le bailleur



